



EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE TROIS JUILLET

OBJET : réalisation d'un prêt de 2 300 000 d'euros auprès de la Banque Postale destiné à financer le programme d'investissement en 2024 de la commune de Frontignan.

N/REF: CS/CB/PC: N°221- 2024

Pôle ressources

Direction finances et prospectives

Le Maire de Frontignan

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 alinéa 6 et L 2122-22 alinéa 3 et 4.

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-181 du 10 juillet 2020 chargeant par délégation monsieur le Maire d'exercer certaines attributions et notamment de procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Considérant qu'il convient de réaliser un prêt de 2 300 000 d'euros auprès de la Banque postale pour financer une partie du programme de l'investissement de la commune de Frontignan,

Considérant que le crédit correspondant est inscrit au budget de l'exercice en cours,

Vu l'offre de prêt de la Banque Postale annexée à la présente,

DECIDE

Article 1^{er} : Objet et caractéristiques :

De contracter auprès de la Banque Postale, un prêt de 2 300 000 d'euros (deux millions trois cent mille euros) destiné à financer entre- autre la rénovation de l'école élémentaire les Terres Blanches Ce contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Score Gissler : 1 A

Montant : 2 300 000 €

Durée : 26 ans et un mois (dont 12 mois de phase de mobilisation)

-Phase de mobilisation :

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20240709-D221-2024-AI
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024



- Durée : 12 mois, soit du 20/08/2024 au 20/08/2025
- Versements des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation
- Montant minimum de versement : 150 000 euros
- Taux d'intérêt annuel : index € STR assorti d'une marge de + 1.19%
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéance d'intérêts : périodicité mensuelle
- Remboursement de l'encours en phase de mobilisation : autorisé
- Révolving : oui
- Montant minimum du remboursement : 150 000 euros

-Tranche obligatoire à taux fixe du 20/08/2025 AU 01/09/2050 :

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 20/08/2025 par arbitrage automatique .

- Montant : 2 300 000 d'euros
- Durée de l'amortissement : 25 ans et un mois
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.53 %
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû , moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

-Commissions :

- commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt
- commission de non utilisation : 0.10%

Article 2 :

De s'engager, pendant toute la durée du crédit à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.

Article 3 :

De signer cette offre, qui deviendra de ce fait contrat, ainsi que tout avenant à venir y afférent.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Hérault,
- Madame la Trésorière du service de gestion comptable du Littoral.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**

Accusé de réception en préfecture
034-213401886-20240709-221-2024-AL
Date de réception : 09/07/2024
Date de réception en préfecture : 09/07/2024